

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 683

présenté par

Mme Gomez-Bassac, Mme Hérin, M. Berta et M. Raphan

à l'amendement n° 18 de M. Hetzel

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« dans le cadre de leurs activités de recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.